

## ASSEMBLÉE — 35<sup>e</sup> SESSION

### COMMISSION ADMINISTRATIVE

#### Point 44 : Rapport sur l'utilisation du Fonds pour les technologies de l'information et des communications (TIC)

#### RAPPORT SUR L'UTILISATION DU FONDS POUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (TIC)

##### SOMMAIRE

Par sa Résolution A33-24, l'Assemblée a décidé de créer un Fonds TIC et a demandé au Conseil de suivre les progrès réalisés grâce à l'utilisation de ce fonds ainsi que de lui faire rapport sur cette utilisation à sa prochaine session ordinaire. Le présent rapport contient des renseignements sur les trois projets prioritaires financés par le Fonds TIC. L'Assemblée est invitée à en prendre note, à encourager les États à s'abonner à l'IACO-NET et à en faire usage, ainsi qu'à examiner le projet de résolution qui figure à l'Appendice A à la présente note.

La suite à donner par l'Assemblée figure au paragraphe 8.

##### RÉFÉRENCES

\* A33-WP/126

\* Doc 9790, *Résolutions de l'Assemblée en vigueur* (au 5 octobre 2001)

\* Références principales

## 1. INTRODUCTION

1.1 Par sa Résolution A33-24, l'Assemblée a reconnu que le budget-programme ne prévoyait pas de gros investissements en technologies de l'information et des communications (TIC) et a décidé de créer un fonds pour ces technologies (Fonds TIC). L'Assemblée a donné pour instruction au Secrétaire général d'accorder une priorité élevée à trois projets TIC, à savoir la modernisation des systèmes financiers, l'enrichissement des sites Web de l'OACI et la consolidation des serveurs de fichiers. L'Assemblée a en outre demandé au Conseil de suivre les progrès réalisés grâce à l'utilisation du Fonds TIC et de lui faire rapport sur cette utilisation à sa prochaine session ordinaire.

## 2. CRÉATION DU FONDS

2.1 Un Fonds TIC a été créé en application de la Résolution A33-24, et un montant de 3,6 millions de dollars a été alloué au fonds à partir des sources suivantes<sup>1</sup> :

a) Intérêt du Fonds général au-delà des montants inclus dans le budget pour 2001 <sup>2</sup> :	736 439 \$
b) Solde des crédits non engagés au 31 décembre 2001 :	2 834 058 \$
c) Intérêt crédité au Fonds TIC en 2001 (2 mois) :	<u>1 427 \$</u>
Total disponible au 31 décembre 2001 :	<u>3 571 924 \$</u>

2.2 Le montant total de 3 571 924 \$, solde du fonds au 31 décembre 2001, a été réparti comme suit :

a) Modernisation des systèmes financiers :	2 500 000 \$
b) Enrichissement des sites Web :	510 000 \$
c) Consolidation des serveurs de fichiers :	485 000 \$
d) Imprévus :	<u>76 924 \$</u>
Total :	<u>3 571 924 \$</u>

2.3 Les dépenses totales engagées au 31 décembre 2003 sont présentées au § 6.1.

## 3. MODERNISATION DES SYSTÈMES FINANCIERS

3.1 **Portée du projet.** Dans sa Résolution A33-24, l'Assemblée a noté que le système comptable actuel avait plus de 30 ans et que des améliorations étaient nécessaires pour répondre aux besoins en matière d'information des États contractants pour les Programmes ordinaire et de coopération technique. Le Conseil et le Commissaire aux comptes ont noté que les systèmes actuels présentaient plusieurs points faibles qui devaient être éliminés. La modernisation des systèmes financiers résoudrait de nombreux problèmes et apporterait de nombreux avantages à l'Organisation en termes d'amélioration de l'efficacité et de la qualité ainsi que de disponibilité de l'information, de renforcement du contrôle interne et de réduction des risques.

3.2 Dans la note A33-WP/126, il était proposé que la révision ou le remplacement des systèmes financiers clés se fassent progressivement, vu les ressources limitées de l'Organisation. Les montants attribués jusqu'à maintenant ne permettent pas de mettre en place un système de gestion financière pleinement intégré ni un système de «planification des ressources d'entreprise» (Enterprise Resource Planning ou ERP). Au début, le développement sera donc axé principalement sur l'acquisition et la mise en place d'un système financier de base, ou disponible dans le commerce, offrant la flexibilité et la possibilité d'incorporer d'autres systèmes ou modules clés lorsque les ressources seront disponibles.

<sup>1</sup> L'Assemblée demandait également aux États contractants de faire des contributions volontaires en liquide ou en nature au TIC, à l'OACI. Aucune contribution de ce genre n'avait été reçue à cette fin au 31 décembre 2003.

<sup>2</sup> La Résolution A33-24 demandait également que l'excédent au titre de l'intérêt pour 2002 soit versé dans le fonds. Toutefois, l'intérêt réalisé en 2002 n'a pas dépassé celui qui était prévu au budget pour 2002.

3.3 Le système financier de base devrait avoir la fonctionnalité minimale suivante : comptabilité générale et grand livre; préparation d'états financiers; contrôle du budget et des projets, comptes créditeurs, comptes débiteurs et fonctions essentielles pour la gestion de trésorerie. Ce système couvrira plus de 200 fonds distincts et comptes spéciaux, y compris le Fonds général du Programme ordinaire, le Fonds des dépenses d'administration et de fonctionnement (AOSC), les fonds d'affectation spéciale et les autres fonds et comptes. Des jeux de comptes distincts devront être tenus pour chaque fonds ou compte, et le système devra pouvoir fournir l'information en temps réel et permettre des transactions dans plusieurs monnaies.

3.4 **Première phase du projet.** Les grandes tâches suivantes ont été menées à bien au cours de cette phase, qui a débuté en novembre 2002 :

- a) évaluation complète des besoins, au moyen de consultations de chaque Direction et Sous-Direction du Secrétariat;
- b) sur la base des résultats de l'évaluation des besoins au siège et dans les bureaux régionaux, détermination et documentation des principaux besoins fonctionnels du nouveau système financier (y compris comptabilité, contrôle budgétaire, projets de coopération technique, états de paie, acquisitions, déplacements et gestion des ressources humaines);
- c) établissement d'une demande de proposition à l'intention de fournisseurs éventuels de systèmes financiers, y compris la fourniture de services d'intégration;
- d) envoi d'une demande de soumission cachetée à certains fournisseurs.

3.5 Pour que la préparation des besoins systématiques et fonctionnels soit aussi complète que possible, le Secrétariat s'est efforcé d'obtenir le maximum de renseignements utiles et pertinents d'autres organisations des Nations Unies qui ont entrepris des projets similaires. Ces renseignements ont aidé le Secrétariat à réduire certains des efforts et dépenses nécessaires. En plus de moyens internes, des services limités de consultation ont été utilisés pour examiner les besoins techniques.

3.6 En raison du surcroît de travail qu'il a fallu effectuer pour obtenir une spécification de besoins fonctionnels plus complète, et aussi en raison d'autres priorités, le lancement du processus d'appel d'offres a été retardé. En mars 2004, une demande de soumission a été envoyée conformément au Code des acquisitions à certains fournisseurs inscrits sur une liste courte établie en fonction des compétences et de l'expérience dans la mise en œuvre de systèmes d'information intégrés. Les soumissions des fournisseurs ont été reçues en mai 2004 et sont en cours d'examen.

3.7 **Seconde phase du projet.** L'évaluation du projet est une phase critique au cours de laquelle le Secrétariat pourra évaluer directement les systèmes et fonctionnalités qui peuvent être acquis et mis en œuvre compte tenu des ressources approuvées, sur la base des soumissions reçues des fournisseurs. La phase d'évaluation permettra aussi au Secrétariat d'élaborer le plan de mise en œuvre détaillé de la phase suivante, compte tenu des besoins actuels et futurs afin d'assurer une flexibilité suffisante dès le début pour faciliter la mise sur pied par étape d'un système global intégré, au fur et à mesure de la disponibilité de ressources. Cette phase aboutira à la sélection et à l'acquisition de logiciel, de matériel et de services d'intégration pour les modules essentiels qui pourront être acquis au moyen des ressources approuvées.

3.8 Compte tenu des évaluations et estimations préliminaires, un système entièrement intégré comprenant le système financier de base et des fonctions pour la gestion des états de paie, des acquisitions, des déplacements et des ressources humaines exigera au moins 8 millions de dollars. Par comparaison, le système financier de base à lui seul est estimé à environ 4 millions de dollars. Ces coûts comprennent les droits de licence, l'intégration, le matériel et la maintenance pour trois ans, ainsi que les ressources internes. Il convient de noter que pendant la mise au point et l'installation des nouveaux systèmes, il faudra s'en remettre aux systèmes hérités et en assurer l'entretien.

3.9 Chaque possibilité de tenir les coûts au minimum sera étudiée et exploitée. Toutefois, il y a lieu de noter qu'il ne restera pas assez de ressources pour acquérir et mettre en œuvre un système financier de base complet auquel on pourrait ajouter d'autres systèmes dans l'avenir. Les ressources existantes permettront peut-être d'acquérir les éléments constitutifs d'un système financier de base, mais avec une telle façon de procéder, les coûts à long terme de réalisation d'un système financier de base viable seront beaucoup plus élevés.

3.10 **Calendrier prévu.** On pense que la solution et le fournisseur pourront être évalués et choisis d'ici novembre 2004. Dans le cadre du processus d'acquisition, un plan de mise en œuvre détaillé pourrait être établi qui prévoit le début des travaux pour janvier 2005. L'objectif est de terminer la mise en œuvre par étape des modules sélectionnés et de disposer d'un système financier de base complètement opérationnel en 2005, qui est la première année du prochain triennat.

3.11 Pendant la phase de mise en œuvre, la Sous-Direction des finances devra continuer d'exécuter ses tâches courantes, et les systèmes actuels continueront d'être utilisés à cette fin. Il est prévu que plusieurs des fonctionnaires expérimentés devront consacrer toute leur attention à l'élaboration et à la mise en œuvre du nouveau système. Comme certains systèmes critiques ne seront peut-être pas remplacés, il pourrait également être nécessaire d'apporter des améliorations indispensables visant à garantir leur sûreté et leur intégrité ainsi que leur compatibilité avec les nouveaux systèmes. Ceci peut être particulièrement le cas pour le système des états de paie, qui est plutôt archaïque.

#### 4. ENRICHISSEMENT DES SITES WEB DE L'OACI

4.1 **Portée.** Ce projet englobait trois principales activités :

- l'entretien et le développement des sites Web de l'OACI;
- l'inclusion de langues supplémentaires dans les sites Web de l'OACI;
- l'augmentation du nombre d'États contractants ayant accès à l'ICAO-NET.

Les paragraphes suivants décrivent les mesures prises de janvier 2002 à mai 2004 en ce qui concerne chacune des activités principales.

4.2 **Entretien et développement des sites Web de l'OACI.** La priorité a été accordée à l'entretien et à la tenue à jour du contenu actuel du site Web public ([www.icao.int](http://www.icao.int)), ainsi qu'au développement de l'ICAO-NET ([www.icao.int/icao.net](http://www.icao.int/icao.net)), un site spécial réservé aux États contractants de l'OACI et à certaines organisations internationales.

4.2.1 Au cours de la période considérée, plus de 24 000 pages ont été ajoutées aux sites Web de l'OACI et plus de 12 000 pages ont été mises à jour. Le nombre de visiteurs des sites de l'Organisation a atteint 100 000, et ils ont ouvert environ 1 million de pages par mois. Les pages maintenant disponibles

via le Web portent sur divers sujets OACI, sur les activités des Directions, les publications, les réunions et d'autres aspects pertinents. Plus de 3 000 pages Web ont été mises à jour ou ajoutées aux sites Web des bureaux régionaux. Il s'agit principalement de pages concernant des réunions régionales.

4.2.2 Plus de 240 000 pages de documents et éléments historiques variés ont été scannées, ce qui les protège contre toute détérioration future, et mises à disposition sur le Web. C'est notamment le cas de la série complète des communiqués de presse de l'OACI publiés depuis 1947 et de documents relatifs aux dix premières sessions de l'Assemblée. Tous les numéros du *Journal de l'OACI* publiés au cours des dix dernières années ont également été mis à disposition en ligne.

4.2.3 L'entretien du système électronique de transmission de lettres aux États (SLED) a été poursuivi. Plus de 1 800 fichiers y ont été ajoutés. Les États contractants de l'OACI peuvent accéder directement à toutes les lettres aux États dès qu'elles sont publiées. Cette application constitue aussi un dépôt électronique permettant de conserver l'ensemble des lettres aux États et les pièces jointes, ce qui évite aux États contractants d'avoir à les sauvegarder ou à les classer localement.

4.2.4 Le site Web du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité a été complété par une base de données en texte intégral contenant des rapports sommaires d'audit et d'autres documents et formulaires concernant le programme. Un total de 400 rapports produits dans diverses langues ont ainsi été mis à la disposition des États contractants.

4.3 Une nouvelle application à hyperliens permettant d'afficher des notes de travail du Conseil, de la Commission de navigation aérienne et des comités permanents (en français, en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol et en russe) a été mise au point. À l'heure actuelle, le lien *Council Documentation* (documentation du Conseil) de l'ICAO-NET donne accès à 13 500 fichiers de la documentation suivante, produits au cours des 6 ou 7 dernières années :

- Conseil : notes de travail, décisions, procès-verbaux;
- ANC : notes de travail, procès-verbaux;
- ATC, JSC, UIC et TCC : notes de travail, résumés des décisions;
- FIC : notes de travail.

4.4 **Inclusion de langues supplémentaires dans les sites Web de l'OACI.** Cette activité a été réalisée à deux niveaux : inclusion de pages Web supplémentaires dans diverses langues dans le site OACI en langue anglaise et création d'un site Web distinct en français. Le Fonds TIC a été utilisé pour la traduction d'environ 1 000 nouvelles pages Web en français, qui ont été placées sur les sites Web de l'Organisation. La documentation de 110 réunions est maintenant disponible, dans diverses langues. Les communiqués de presse de l'OACI publiés en français depuis 2000 sont également accessibles. La documentation de l'Assemblée, les avis de vacance de poste, le catalogue des publications de l'OACI et le *Journal de l'OACI* ont été entretenus dans toutes les versions linguistiques disponibles. Des fichiers couvrant l'histoire complète de l'ensemble des Annexes de l'OACI en français ont aussi été produits et placés sur l'ICAO-NET, sous la rubrique *Electronic publications*.

4.5 La création d'un site Web distinct en français est dans sa phase finale. Un grand nombre de documents ont été traduits, codés et préparés pour le Web. Le site pourra être ouvert dès que les fonds nécessaires à sa tenue et à son maintien seront disponibles.

4.6 **Augmentation du nombre d'États contractants ayant accès à l'ICAO-NET.** Des progrès considérables ont été réalisés dans l'inscription d'un plus grand nombre d'États contractants pour

l'accès à l'ICAO-NET. Cent soixante-huit des 188 États contractants se sont déjà abonnés et y ont maintenant accès (voir l'appendice). Des efforts supplémentaires ont été faits par contacts directs afin d'encourager les États restants à s'inscrire, mais certains d'entre eux n'ont pu le faire à cause d'un manque d'accès à l'Internet. En outre, 64 organisations internationales ont obtenu l'accès à l'ICAO-NET.

4.7 **Prochaines mesures.** Le développement et l'entretien de tous les aspects des sites Web de l'OACI sont des tâches permanentes, et les ressources du Fonds TIC ont grandement contribué à les faire avancer. Les ressources limitées prévues dans le budget ordinaire pour le prochain triennat, en raison de contraintes budgétaires, ne permettront pas de poursuivre ces tâches au même rythme. Le développement et l'entretien futurs des sites Web dépendent donc dans une large mesure de la disponibilité de ressources supplémentaires.

## 5. CONSOLIDATION DES SERVEURS DE FICHIERS

5.1 **Portée.** Le projet vise à remplacer les serveurs de fichiers existants par un dispositif moderne de stockage de données avec systèmes de secours. Lors de l'examen de la question du remplacement des serveurs/dispositifs de stockage, on a cherché à s'assurer que la conversion du réseau Vines à un réseau Microsoft intégral offrirait l'homogénéité et la fonctionnalité opérationnelle dans un nouvel environnement technologique. Ces changements ont également nécessité le remplacement du logiciel de filtrage et la mise à niveau du système de messagerie. Le nouveau logiciel de filtrage offre également des possibilités de réseautage avec les bureaux régionaux (comme remplacement des services Internet Connect de la SITA) et le personnel travaillant à domicile.

5.2 **Mise en œuvre du projet.** Le projet comportait l'élimination graduelle du système d'exploitation Banyan Vines et l'acquisition d'un nouveau dispositif de stockage pour remplacer les six serveurs départementaux qui fonctionnent sur Vines (pour les Directions/Sous-Directions suivantes : ANB, ATB, LPB, OSG, TCB et ADB). L'installation finale et les essais ont été menés à bien en octobre 2002. Le transfert proprement dit des fichiers (des serveurs Banyan au nouveau serveur de fichiers) a été achevé en janvier 2003, et le système d'exploitation Vines a été retiré progressivement.

5.3 Les nouveaux serveurs, qui sont insensibles aux défaillances, offrent aux membres du personnel un accès facile aux fichiers et aux documents. En outre, ils offrent une capacité de stockage supplémentaire aux utilisateurs finals qui, auparavant, ne pouvaient mémoriser leurs documents sur les serveurs. Les nouveaux serveurs devraient pouvoir répondre aux besoins en capacité sur disque au cours des prochaines années sans nouvelle acquisition. Enfin, les usagers bénéficient d'une réduction du temps de réponse pour le rappel ou le stockage des fichiers.

5.4 En prévision du passage à un réseau Microsoft intégral, le logiciel de filtrage qui protège les produits d'information de l'Internet a été remplacé en juin 2002. Le nouveau logiciel offre un accès plus rapide, plus sûr et fiable à l'Internet ou à partir de l'Internet.

5.5 Un système d'accès à distance (UROAM) permettant d'accéder plus facilement aux systèmes du siège par un réseau virtuel privé a été testé et installé. Ce système est destiné aux bureaux régionaux et au personnel du siège en mission ou travaillant à domicile. Grâce à lui, le personnel qui se trouve hors du siège peut avoir accès aux services de fichiers et à toutes les applications Intranet fonctionnant sur les ordinateurs du siège (site Web du personnel, terminologie, base de données statistiques ATB, etc.).

5.6 Le système de courrier électronique amélioré procurera un environnement fonctionnel plus fiable à l'ensemble des usagers au siège et dans les bureaux régionaux. Les nouveaux serveurs seront insensibles aux défaillances, plus rapides et offriront une plus grande capacité de stockage. De nouvelles fonctions seront aussi disponibles, telles qu'une messagerie instantanée et un filtrage amélioré du pourriel.

5.7 **Calendrier prévu.** Le projet sera achevé au cours du troisième trimestre 2004, après la mise à niveau du serveur de courrier électronique actuel.

## 6. RESSOURCES CONSACRÉES AUX PROJETS

6.1 Le tableau ci-dessous résume les engagements pour chaque projet, depuis la création du fonds.

	<b>Modernisation des systèmes financiers</b>	<b>Enrichissement des sites Web</b>	<b>Consolidation des serveurs de fichiers</b>
Engagements (en \$US) :			
Traitements et frais ordinaires de personnel			
Personnel temporaire	154 755	278 736	-
Services contractuels	20 411	99 190	-
Formation	-	188	500
	175 166	378 114	500
Dépenses générales d'exploitation			
Acquisition de logiciel	-	-	91 281
Maintenance – Logiciel	-	-	55 387
Maintenance/Location – Matériel	-	-	59 574
Fournitures informatiques	-	-	2 770
Déplacements	2 264	1 219	-
Autres – Divers	-	-	18 726
	2 264	1 219	227 738
Équipement :			
Acquisition de matériel	-	-	206 604
Total des engagements du 1 <sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2003 (2 ans)	177 430	379 333	434 842
Intérêt créditeur	69 793	7 784	1 725
Solde non engagé	<u>2 392 363</u>	<u>138 451</u>	<u>51 883</u>

Au 31 décembre 2003, le solde non engagé du Fonds TIC s'élevait à 2 661 861 dollars, compte tenu d'un montant de 79 164 dollars mis de côté pour les imprévus.

## 7. INCIDENCE FINANCIÈRE DE LA MESURE PROPOSÉE

7.1 La présente note vise essentiellement à rendre compte de l'utilisation du Fonds TIC.

7.2 Cela dit, pour ce qui est de l'avenir, comme l'indique le paragraphe 3.8, le solde du Fonds TIC pour la réalisation d'un système financier moderne ne permettra de mettre en œuvre que certains éléments clés d'un système financier de base. On estime qu'un montant supplémentaire de 2 millions \$ est nécessaire pour obtenir un système financier de base digne de ce nom et qu'il faut au moins 4 millions \$ additionnels pour d'autres systèmes clés.

7.3 Le Conseil estime qu'il importe de moderniser les systèmes financiers et d'autres systèmes connexes pour garantir un fonctionnement efficace de l'Organisation. Toutefois, la situation budgétaire difficile de l'Organisation ne permet pas d'inclure dans le budget du Programme ordinaire les ressources supplémentaires requises pour la mise en place de ces systèmes. Outre les mesures nécessaires pour limiter et réduire au minimum les coûts de la modernisation, il y a lieu de rechercher d'autres moyens pour financer à tout le moins l'établissement des éléments de base et des éléments essentiels des systèmes au cours du prochain triennat. Les mesures ci-après pourraient être prises pour financer une telle modernisation :

- 1) un montant de 2 millions \$ pourrait être prélevé sur les sommes accumulées dans le Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement du Programme de coopération technique et versé au Fonds TIC, afin de financer une partie du coût de la modernisation des systèmes, étant donné que le Programme de coopération technique fera une utilisation considérable du système de gestion financière et des autres systèmes pour la gestion d'un grand nombre de projets et de fonds connexes;
- 2) les États contractants pourraient être invités à faire des contributions volontaires en liquide ou en nature pour aider l'Organisation à mettre en œuvre un système de gestion financière moderne, comme suite à la Résolution A33-24 de l'Assemblée;
- 3) du solde non engagé du Compte pour les mesures incitatives pour le règlement des arriérés de longue date, établi conformément au paragraphe 3 du dispositif de la Résolution A33-27, qui s'élevait à 1,84 million \$ à la fin d'août 2004, le Conseil a recommandé qu'un million de dollars soit utilisé pour financer le budget du Programme ordinaire. Si l'on tient compte de ce transfert proposé, avec les encaissements supplémentaires reçus en 2004 et prévus pour le prochain triennat, le solde non engagé de ce compte devrait sans doute augmenter. Le Conseil pourrait être autorisé, après un examen approfondi des coûts du projet et des besoins de l'Organisation, à transférer de ce compte au Fonds TIC les montants disponibles, jugés appropriés pour le financement de l'établissement des nouveaux systèmes.

7.4 Pour maintenir le rythme actuel d'établissement et d'enrichissement des sites Web de l'OACI, à tous les points de vue, un montant supplémentaire de 500 000 \$ doit être versé au Fonds TIC. Il n'y a pas de crédits prévus à ce sujet dans le projet de budget-programme de l'Organisation pour le triennat 2005-2007. À cet égard, le Secrétariat étudie la possibilité de trouver des fonds extrabudgétaires.

7.5 Un projet de résolution est joint à la présente note, pour examen par l'Assemblée.

8. **SUITE À DONNER PAR L'ASSEMBLÉE**

8.1 L'Assemblée est invitée :

- a) à prendre note du présent rapport;
- b) à encourager les États contractants qui ne l'ont pas encore fait à s'inscrire à ICAO-NET et à y accéder;
- c) à examiner et approuver le projet de résolution de l'Assemblée qui figure à l'Appendice A.

-----

## APPENDICE A

### PROPOSITION DE RÉSOLUTION

#### PROJET DE RÉSOLUTION FORMULÉ PAR LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET RECOMMANDÉ À L'ASSEMBLÉE POUR ADOPTION

##### Résolution 44/1

##### Fonds pour les technologies de l'information et des communications (TIC)

*L'Assemblée,*

*Rappelant que :*

1. les améliorations des systèmes d'information et de communication de l'Organisation sont un moyen important d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation dont il est question dans les Résolutions A32-1 et A32-2 de l'Assemblée,
2. le système comptable actuel a plus de 30 ans et que des améliorations sont nécessaires pour répondre aux besoins en matière d'information des États contractants pour les Programmes ordinaire et de coopération technique,
3. les prévisions du budget-programme ne comprennent pas de gros investissements dans la technologie de l'information et des communications,
4. aux termes de la Résolution A33-24 de l'Assemblée, un Fonds pour les technologies de l'information et des communications (TIC) a été créé pour financer la modernisation des systèmes financiers, l'enrichissement des sites Web de l'OACI et le regroupement des serveurs de fichiers,

*Prend note* du Rapport sur l'utilisation du Fonds TIC, ainsi que des progrès réalisés dans les trois projets et des dépenses encourues jusqu'ici à cette fin;

*Note que :*

1. les 2,5 millions \$ affectés jusqu'ici ne seront pas suffisants pour financer la modernisation des systèmes financiers et des systèmes connexes;
2. le coût estimatif provisoire de la mise en œuvre d'un système moderne intégré et de systèmes connexes s'élève à environ 8 millions \$;
3. un montant supplémentaire de 500 000 \$ pourrait être nécessaire pour maintenir et enrichir le site Web de l'OACI;

*Décide :*

1. d'autoriser le transfert de 2 millions \$ du montant accumulé dans le Fonds des services d'administration et de fonctionnement du Programme de coopération technique au Fonds TIC pour financer une partie du coût de la modernisation des systèmes financiers et des systèmes connexes;
2. d'autoriser le Conseil à transférer du Compte pour les mesures incitatives pour le règlement des arriérés de longue date au Fonds TIC les montants qui sont disponibles et qui sont jugés appropriés au financement de la modernisation des systèmes financiers et des systèmes connexes après un examen attentif des coûts et la prise en compte des besoins de l'Organisation;

*Demande :*

1. aux États de faire des contributions volontaires en liquide ou en nature, en vue de la modernisation des systèmes financiers et des systèmes connexes et de la poursuite de l'établissement de sites Web de l'OACI;
2. au Conseil de suivre les progrès réalisés dans l'utilisation du Fonds TIC et d'en faire rapport à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée.

-----

## APPENDICE B

### LISTE DES 168 ÉTATS CONTRACTANTS INSCRITS POUR ACCÉDER À L'ICAO-NET

Afghanistan*	Djibouti	L'ex-République	République
Afrique du Sud	Égypte	yugoslave de	démocratique
Albanie	El Salvador	Macédoine	populaire lao
Algérie	Émirats arabes unis	Liban	République de Moldova
Allemagne	Équateur	Libéria	République dominicaine
Andorre	Érythrée	Lituanie	République tchèque
Angola	Espagne	Luxembourg	République-Unie de
Antigua-et-Barbuda	Estonie	Madagascar	Tanzanie
Arabie saoudite	États-Unis	Malaisie	Roumanie
Argentine	Éthiopie	Malawi	Royaume-Uni
Arménie	Fédération de Russie	Maldives	Saint-Marin
Australie	Fidji	Mali	Saint-Vincent-et-
Autriche	Finlande	Malte	les Grenadines
Azerbaïdjan	France	Maroc	Samoa
Bahamas	Gambie	Maurice	Sao Tomé-et-Principe
Bahreïn	Géorgie	Mexique	Sénégal
Bangladesh	Ghana	Micronésie (États fédérés)	Serbie-et-Monténégro
Barbade	Grèce	Monaco	Seychelles
Bélarus	Guatemala	Mongolie	Singapour
Belgique	Guinée	Mozambique	Slovaquie
Belize	Guyana	Myanmar	Slovénie
Bénin	Haïti	Namibie	Somalie
Bhoutan	Hongrie	Népal	Soudan
Bolivie	Îles Cook	Nicaragua	Sri Lanka
Bosnie-Herzégovine	Îles Marshall	Niger	Suède
Botswana	Inde	Nigéria	Suisse
Brésil	Indonésie	Norvège	Suriname
Brunéi Darussalam	Iran (République	Nouvelle-Zélande	Swaziland
Bulgarie	islamique d')	Oman	Tadjikistan
Burundi	Iraq**	Ouganda	Thaïlande
Cambodge	Irlande	Ouzbékistan	Togo
Cameroun	Islande	Pakistan	Tonga
Canada	Israël	Palaos	Trinité-et-Tobago
Cap-Vert	Italie	Panama	Tunisie
Chili	Jamahiriya arabe libyenne	Paraguay	Turkménistan
Chine	Jamaïque	Pays-Bas	Turquie
Chypre	Japon	Pérou	Ukraine
Colombie	Jordanie	Philippines	Uruguay
Congo	Kazakhstan	Pologne	Vanuatu
Costa Rica	Kenya	Portugal	Venezuela
Côte d'Ivoire	Kirghizistan	Qatar	Viet Nam
Croatie	Koweït	République arabe	Yémen
Cuba	Lesotho	syrienne	Zambie
Danemark	Lettonie	République de Corée	Zimbabwe

\* Délégation inscrite

\*\* Inactif